

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE  
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance d'ajournement du 18 juin 2018

Séance d'ajournement du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Calixte tenue le 18 juin 2018 à 20 h 00.

**ORDRE DU JOUR**

1. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PRÉSENCES
6. RÉSOLUTIONS
  - ee) Autorisation de paiement
  - ff) Achat de trois remorques pour le Service des travaux publics
  - gg) Résolution adoptant le dépôt du procès-verbal de la procédure d'enregistrement des règlements 647-2018 , 648-2018 et 649-2018
13. BILAN DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**La séance débute à 20 h 04.**

2018-06-18-229-1

**1. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE la séance d'ajournement soit rouverte.

**2. PRÉSENCES**

Son honneur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent Mesdames les conseillères Roxane Simpson et Odette Lavallée et Messieurs les conseillers Keven Bouchard et Denis Mantha

Sont absents : MM. les conseillers François Dodon et Jacques D. Granier.

Est aussi présent : M. Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance.

**6. RÉSOLUTIONS**

2018-06-18-230

ee) **AUTORISATION DE PAIEMENT**

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE la Municipalité de Saint-Calixte autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la facture numéro 423, datée du 13 juin 2018, au nom de Nancy Isabelle Labrie au montant de 325.00 \$ pour les cours de maquillage pour les animateurs de camp de jour.

QUE cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

QUE le Directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement au moment opportun.

2018-06-18-231

ff) **ACHAT DE TROIS REMORQUES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour l'acquisition de trois remorques pour les besoins du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la mise en place du service d'entretien paysager, nous devons acheter une plateforme pour le transport des tondeuses ainsi qu'une petite remorque dompeuse pour le transport des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons disposé du camion du service de l'aqueduc, et que nous désirons le remplacer par une remorque fermée qui est beaucoup plus économique que l'acquisition d'un nouveau camion;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE le contrat pour l'acquisition de trois remorques soit octroyé à « Les attaches Éthier Inc. » qui est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 19 770 \$ excluant les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée à même le fonds de roulement à être amortit sur une période de 10 ans, à compter de 2018.

QUE le Directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement au moment opportun.

2018-06-18-232

gg) **RÉSOLUTION ADOPTANT LE DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES RÈGLEMENTS # 647-2018, 648-2018 ET 649-2018**

CONSIDÉRANT QU' un registre aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité a eu lieu le 14 mai 2018 relativement aux règlements d'emprunt suivants :

**Règlement # 647-2018** - Règlement décrétant des dépenses pour l'acquisition d'une pompe sur remorque et l'affectation de la somme de 50 000 \$ des soldes disponibles du règlement 574-2012;

**Règlement # 648-2018** - Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 258 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 6 roues 4 x 4 avec équipements à neige (benne basculante 4 saisons, chasse-neige réversible, aile de côté) pour le Service des travaux publics;

**Règlement # 649-2018** - Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 292 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements à neige (benne basculante 4 saisons, chasse-neige réversible, aile de côté) pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de la procédure d'enregistrement a été déposé au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil accepte le dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement des règlements 647-2018, 648-2018 et 649-2018, tel que mentionné au préambule de la présente résolution.

### 13. BILAN DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

#### **RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017**

Comme requis à l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe, et ce, pour l'année financière s'étant terminée au 31 décembre 2017. Il présente aussi les différents projets réalisés et à venir pour l'année 2018. Ce bilan est diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal, ainsi qu'affiché aux deux endroits fixés par la municipalité.

### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions furent posées par les personnes présentes dans la salle.

2018-06-18-233

### 10. LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la séance d'ajournement soit levée à 21 h 20.

---

MICHEL JASMIN, MAIRE

---

LUIS JORGE BÉRUBÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».**